

AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE lors de la session ordinaire du 9 avril 2018 à 19h30, le **rapport financier pour l'année 2017** de la Ville de Portneuf sera déposé (réf. article 105.1 de la Loi sur les Cités et Villes).

Donné à Portneuf, ce 28 mars 2018.

France Marcotte
Greffière